



Etablissement Public d'Insertion de la Défense  
[www.epide.fr](http://www.epide.fr)



ETABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DÉFENSE



LE DISPOSITIF

**“DÉFENSE, 2<sup>e</sup> CHANCE”**

# SOMMAIRE





L'EPIDE ET LE DISPOSITIF "DÉFENSE, 2<sup>ème</sup> CHANCE" P.4

LA MISSION ET LES OBJECTIFS DE L'EPIDE P.6

LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE P.8

LE PARTENARIAT  
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES P.12

LES PARTENARIATS ENTREPRISES P.14

CONCLUSION P.17

# L'EPIDE ET LE DISPOSITIF "DÉFENSE, 2<sup>ème</sup> CHANCE"



**C**réé en août 2005, et placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi, et de la Ville, l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est un établissement public administratif qui met en oeuvre le dispositif "Défense, 2<sup>ème</sup> chance".

L'EPIDE fait partie des structures agréées au titre du Service Civil Volontaire, et s'inscrit, aux côtés d'autres dispositifs, dans le plan ESPOIR BANLIEUES.

Le dispositif "Défense, 2<sup>ème</sup> chance" s'adresse à des jeunes volontaires, garçons et filles :

- ✿ âgés de 18 à 22 ans révolus,
- ✿ en situation de retard ou d'échec scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi et souvent en risque de marginalisation sociale,
- ✿ en règle avec leur journée d'appel de préparation à la défense.

Il est proposé à ces jeunes qui ne peuvent ni s'inscrire dans une filière de formation classique, ni trouver un emploi, de suivre un programme pédagogique visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et retrouver ainsi des perspectives d'avenir.

Ce programme est dispensé dans des établissements civils : proposé exclusivement sous le régime de l'internat du dimanche soir au vendredi après-midi, il conjugue une formation civique et comportementale, une remise à niveau des fondamentaux scolaires, une orientation débouchant sur un projet professionnel et une pré-formation / insertion professionnelle en liaison avec les entreprises partenaires du dispositif.





Les volontaires qui souhaitent s'inscrire dans un centre EPIDE sont, pour la plupart, soit détectés par les bureaux et centres du service national lors des journées d'appel de préparation à la défense, soit orientés vers le dispositif par les réseaux d'accueil des jeunes : missions locales, permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO, ANPE...). Depuis septembre 2007, un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site Internet de l'EPIDE.

## Témoigner d'une vraie motivation

Selon un calendrier de sessions d'admissions, les candidats sont ensuite convoqués à un entretien de motivation où ils reçoivent une information plus détaillée

sur le programme, prennent connaissance du règlement intérieur des centres, passent une visite d'aptitude médicale et doivent témoigner de leur motivation à suivre le programme.

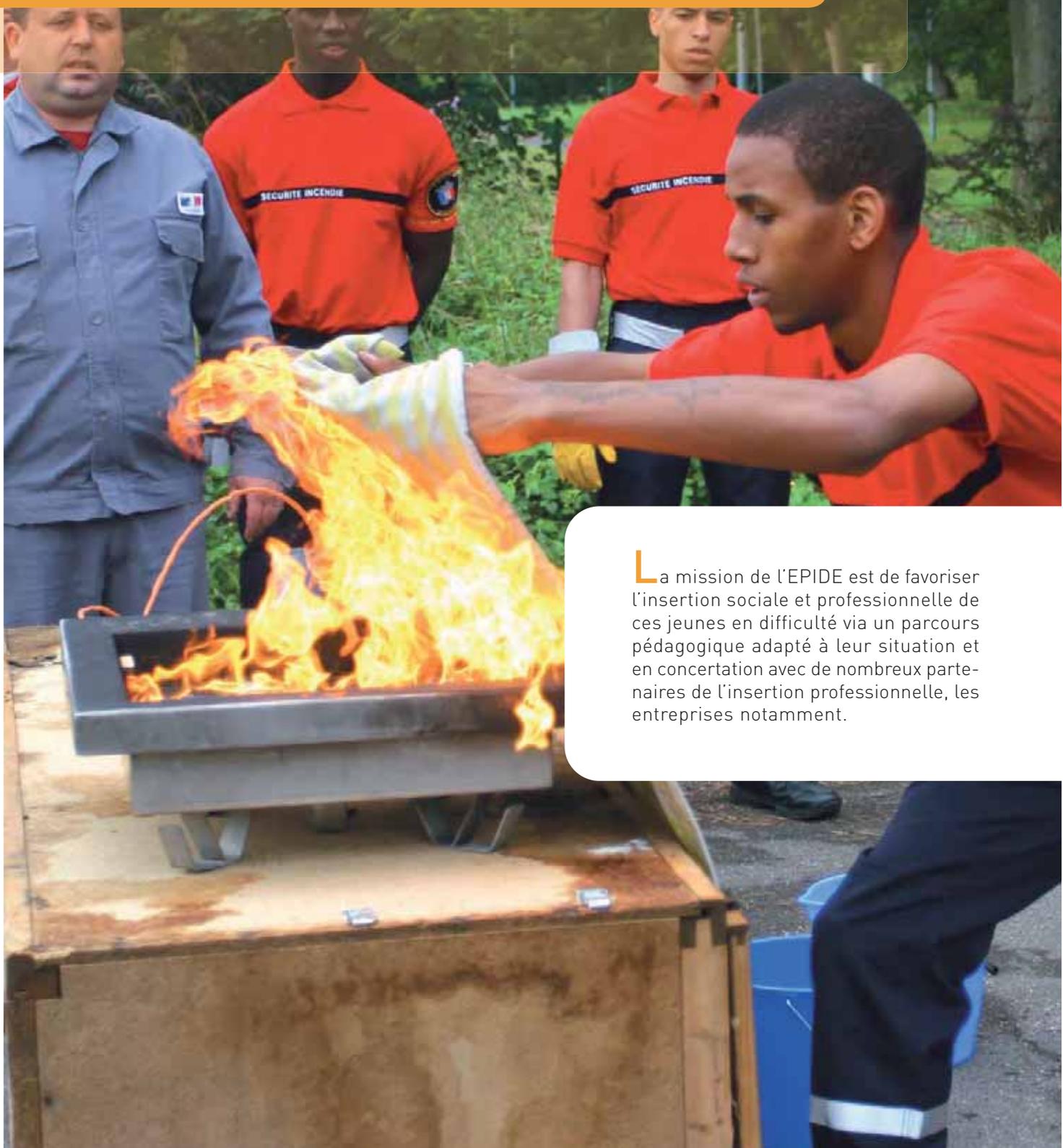
S'ils maintiennent leur candidature et que celle-ci est retenue, ils signent alors un contrat de "volontariat pour l'insertion" d'une durée initiale de 8 mois (2 mois "d'essai" + 6 mois), qui pourra être renouvelé, sans que la durée totale n'excède 24 mois.

Le programme et l'internat sont gratuits et le port de tenues uniformes comme le respect du règlement intérieur des établissements sont obligatoires.

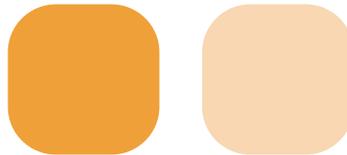
Les jeunes perçoivent une allocation mensuelle de 300 €, dont 150 € perçus chaque mois auxquels s'ajoute une prime capitalisée de 150 € par mois, versée en fin de parcours aux volontaires ayant dépassé deux mois d'ancienneté.

# L'EPIDE

## LA MISSION ET LES OBJECTIFS



La mission de l'EPIDE est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes en difficulté via un parcours pédagogique adapté à leur situation et en concertation avec de nombreux partenaires de l'insertion professionnelle, les entreprises notamment.



Cette mission conduit l'EPIDE à mettre en oeuvre une offre de services originale et globale qui intègre quatre composantes :

- 1- la socialisation ;
- 2- l'orientation ;
- 3- la formation ;
- 4- l'insertion professionnelle des jeunes.

Il ne s'agit pas d'une prestation qui se superpose à celles de structures et dispositifs existants, mais bel et bien d'une réponse singulière et adaptée aux besoins de jeunes désocialisés, en manque de repères et pour lesquels le risque de marginalisation est important.



L'EPIDE intervient comme un maître d'œuvre agissant sur ces 4 composantes permettant l'insertion sociale et professionnelle.

## Pour la réaliser, l'EPIDE :

- ✿ Crée et pilote les établissements sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- ✿ Organise le programme pédagogique enseigné dans les centres,
- ✿ Procède au recrutement des personnels,
- ✿ Accueille et héberge les jeunes volontaires,
- ✿ Initie et développe aux côtés des centres les partenariats nécessaires à l'insertion professionnelle des jeunes.

# L'EPIDE

## LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE



Il s'agit d'un parcours complet incluant un accompagnement personnalisé pour permettre au jeune de retrouver ses repères, de construire et de s'approprier son projet professionnel tout en acquérant les qualités comportementales et les compétences répondant aux attentes des entreprises. La durée (entre 8 et 12 mois en moyenne) ainsi que l'internat s'avèrent nécessaires pour obtenir des résultats efficaces sur ces jeunes en difficulté.



### ✿ LA FORMATION CIVIQUE ET COMPORTEMENTALE

Composée de cours et de mise en pratique quotidienne, elle a pour objectif la (re-)socialisation du jeune, pré-requis indispensable pour entrer dans la vie active.

Ponctualité, régularité, respect de soi et des autres, courtoisie, acceptation des règles et des contraintes constituent une exigence de base pour le monde du travail.

Mais elle donne aussi les repères d'une vie d'adulte en société au sens le plus large du terme et permet de montrer aux jeunes qu'ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout autre citoyen.

C'est pourquoi des cours d'instruction civique et des cours pratiques (ouvrir et gérer un compte bancaire, comprendre un bulletin de salaire, savoir effectuer quelques démarches administratives essentielles, ...) viennent enrichir ce module.

Les stagiaires suivent également une formation aux premiers secours, sanctionnée par le brevet de secourisme ou son équivalent (PSC1). Ils sont aussi présentés à l'examen délivrant l'attestation de sécurité routière (ASR) et peuvent passer l'épreuve théorique (code) du permis de conduire.

Enfin, une large part est donnée au sport dont la pratique régulière permet de



contribuer non seulement à l'amélioration de la forme physique, mais participe également à la ré-acquisition de règles de vie.

### ✿ LA REMISE À NIVEAU DES FONDAMENTAUX SCOLAIRES

Les matières enseignées (français, mathématiques, etc...) sont abordées sous un angle concret et en liaison avec l'insertion professionnelle, le but étant d'obtenir et d'entretenir l'intérêt du jeune à travers des cas pratiques.

A titre d'exemple, la maîtrise des mathématiques comme le calcul d'une surface pourra être associée à la simulation de la pose d'un revêtement de sol et les fractions et pourcentages aux besoins en dosage qui peuvent être nécessaires en cuisine ou dans la préparation d'enduits.

L'objectif est de faire passer aux jeunes qui ne l'auraient pas déjà le Certificat de Formation Générale (CFG), diplôme de l'Education Nationale qui valide la maîtrise des fondamentaux scolaires. Ce module inclut également une initiation à l'informatique et à la navigation sur Internet.



### ✿ L'ORIENTATION, LA PRÉ-FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au cours du premier trimestre passé dans le centre, les différentes filières professionnelles proposées sont présentées aux jeunes. Ces filières correspondent à des secteurs d'activités en tension : BTP, Hôtellerie, Restauration, Espaces verts, Transport, Logistique, Aides à la personne, Services aux entreprises...

Accompagnés par l'équipe pédagogique du centre, ils peuvent alors bâtir et s'approprier un projet professionnel.

Chaque fois que la situation le permet, un premier stage d'immersion en entreprise de l'ordre de 2 semaines doit à la fois permettre au jeune de valider son projet et à l'entreprise de l'évaluer en milieu de travail.

A l'issue de ce premier stage, plusieurs scénarii sont possibles selon le niveau d'aptitude du jeune, la filière professionnelle choisie et le partenariat noué avec les entreprises implantées localement.

Certains employeurs proposent directement un CDI qui va inclure la formation du jeune dès que celui-ci est prêt à quitter le centre.

D'autres entreprises optent pour un contrat en alternance pouvant déboucher sur un CDI qui peut ou non demander la mise en oeuvre d'une pré-formation professionnelle. Lorsque cette dernière est nécessaire, l'EPIDE s'appuie alors sur les dispositifs et structures existant à proximité du centre, ou la prend en charge lorsque la situation l'exige.

Toutes les solutions sont étudiées et validées dès lors qu'elles contribuent à une insertion durable des jeunes.

L'expérience des premières promotions de volontaires montrent que la durée du parcours pédagogique est de près de un an pour plus de 80 % des jeunes : la situation de départ aux plans comportemental et scolaire ainsi que la rapidité d'évolution et les exigences de la filière professionnelle choisie déterminent en effet la durée nécessaire du programme.

## Assurer efficacement la mission

Pour permettre un accompagnement au plus près de chaque jeune, les cours sont de 15 élèves en moyenne et le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40 % de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre.

Le personnel enseignant est composé de contractuels ou de titulaires détachés de l'Education Nationale. Une équipe de chargés d'insertion accompagne les jeunes dans l'établissement de leur projet professionnel et leur entrée dans la vie active. Le personnel administratif et d'encadrement est composé d'anciens militaires ou de personnes issues du civil, tous devant disposer d'une expérience en matière d'encadrement des jeunes, d'une forte disponibilité et d'une capacité d'investissement personnelle importante.

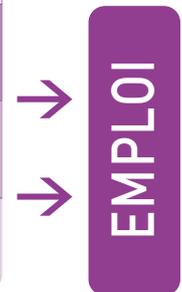
Les personnels des centres reçoivent une formation spécifique initiale complétée par des stages réguliers afin de disposer d'une bonne connaissance de ce public et de pouvoir assurer leur mission le plus efficacement possible.



## LE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE TYPE SUR UN PARCOURS DE 12 MOIS

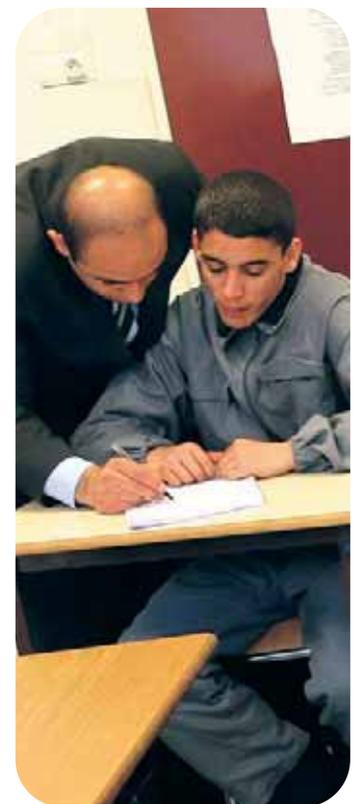
(hors périodes de congés)

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
Formation		civique et comportementale		
Remise		à niveau des fondamentaux scolaires et formation générale		
		orientation, pré-formation ou formation professionnelle, et/ou stages en entreprise		



- Accueil des jeunes et période EFOR (Evaluation, Formation, Orientation) permettant de valider le niveau scolaire du jeune (tests Education Nationale) et d'évaluer son comportement.
- Formation civique et comportementale : est dispensée pendant toute la durée du parcours pédagogique dans le centre.
- Remise à niveau des fondamentaux scolaires et formation générale : dès que les fondamentaux scolaires sont maîtrisés, la formation générale va s'infléchir en liaison avec le projet professionnel du jeune (formation professionnelle théorique, soutien à la recherche d'emploi, etc.)
- Orientation, formation, à visée professionnelle et insertion : les filières professionnelles sont présentées aux jeunes après un mois et demi à deux mois et demi de présence. A partir du second trimestre, le projet professionnel est validé et la formation à visée professionnelle et/ou les stages en entreprise peuvent démarrer sous réserve que le niveau scolaire et le comportement du volontaire le permettent.
- Séjour de cohésion : d'une durée d'une semaine, il a lieu entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> mois du programme. Il permet de souder le groupe et intervient juste avant le démarrage effectif du module professionnel.

Nota Bene : le calendrier des parcours pédagogiques démarre à la date d'arrivée d'une promotion de volontaires et ne correspond pas forcément au calendrier scolaire traditionnel.



# L'EPIDE

## LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



### Les facteurs clés de réussite d'implantation d'un centre :

- ✿ Bassin de population de jeunes suffisant ;
- ✿ Proximité d'un bassin d'emploi pouvant offrir des débouchés professionnels aux jeunes accueillis dans un centre ;
- ✿ Possibilité de recrutement local des personnels du centre ;
- ✿ Pré-existence de réseaux et de structures de formation professionnelle et d'insertion établis localement ;
- ✿ Attractivité et desserte du site pour le personnel du centre et pour les stagiaires ;
- ✿ Faisabilité technique et financière du projet.



A de rares exceptions près, les centres représentent une capacité d'hébergement de 120 ou 240 volontaires.

C'est le croisement de trois critères qui détermine la taille d'un établissement :

1. La capacité d'hébergement du site et les extensions qu'il permet ou non ;
2. La population locale de jeunes concernés par ce dispositif ;
3. La densité du tissu économique local et du bassin d'emploi.

**O**utre les ressources et moyens mis en œuvre par les ministères chargés de la Défense, de l'Emploi, de la Ville, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture, les collectivités territoriales peuvent concourir efficacement à l'implantation et au bon fonctionnement des centres EPIDE.

Les collectivités territoriales sont en mesure d'identifier et de proposer de nouveaux sites dans le cadre de la montée en puissance du dispositif et peuvent notamment nouer des partenariats financiers avec l'EPIDE.

Elles peuvent également intervenir en soutien des centres sur les sujets qui relèvent de leurs compétences : faciliter le transport des jeunes accueillis, leur permettre d'accéder gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux équipe-

ments sportifs et/ou culturels de la commune, leur ouvrir les portes des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle qu'elles initient et développent,...

Les collectivités territoriales constituent par ailleurs un puissant relais d'information sur l'offre de formation et d'insertion professionnelle des centres vis-à-vis de nombreux publics.

Impliquées dans la vie économique de la commune, du département ou de la région et sensibles aux enjeux sociaux au plan local comme au plan national, certaines d'entre elles ont déjà sollicité l'établissement public pour la création d'un centre sur leur territoire.

L'EPIDE examine attentivement toutes les demandes d'implantation en étudiant les localisations et sites proposés.

# L'EPIDE LES PARTENARIATS ENTREPRISES



L'EPIDE est habilité à nouer des partenariats locaux, multi-régionaux et nationaux avec les entreprises. En fonction des localisations du ou des sites de l'entreprise et de la situation géographique des centres, les débouchés que peuvent proposer les employeurs pourront ainsi concerner des jeunes issus d'un ou de plusieurs centres.

L'EPIDE recherche pour ses jeunes volontaires :

- ✿ des CDI,
- ✿ des contrats en alternance (apprentissage, professionnalisation),
- ✿ des CDD d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

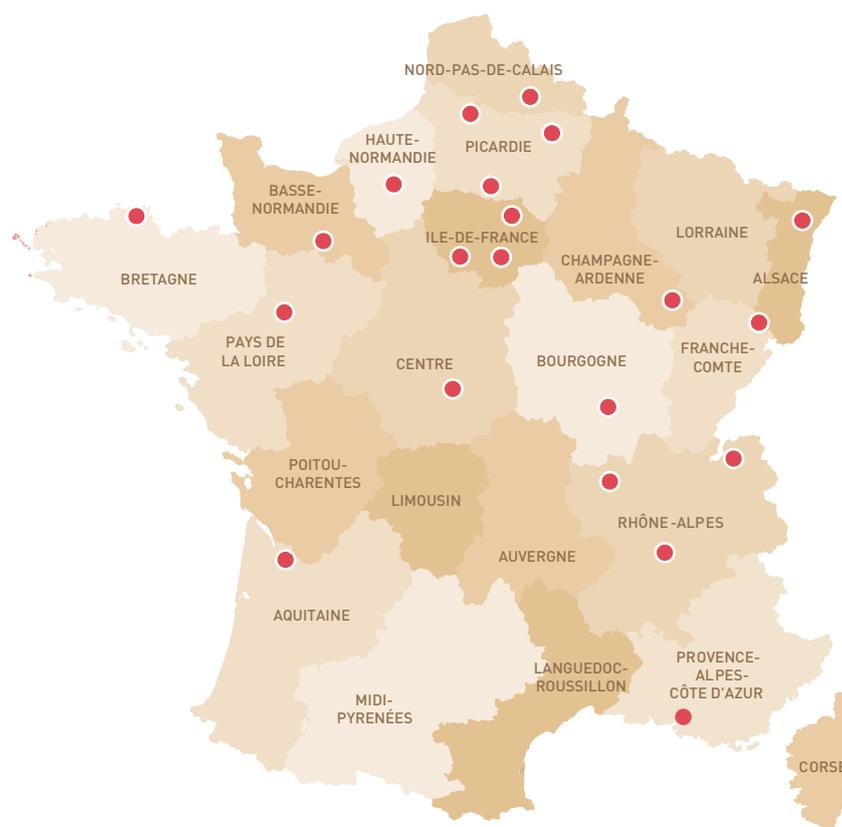


L'objectif de l'établissement étant de contribuer à une insertion durable des jeunes, la première expérience professionnelle doit être la plus significative possible au regard du marché de l'emploi.

De nombreuses entreprises intervenant dans des secteurs d'activité en tension sont prêtes à donner leur chance à des jeunes : cependant les employeurs attendent de leurs futurs collaborateurs une capacité à intégrer la vie en collectivité et à accepter les règles qu'impose le monde du travail.

La remise à niveau des fondamentaux scolaires ainsi que la formation civique et comportementale ont été des arguments clés auprès des premiers partenaires de l'EPIDE : motivation, ponctualité, assiduité, désir d'apprendre, volonté de s'en sortir... Ces qualités constatées auprès des jeunes issus des centres ont souvent été déterminantes pour déclencher une première expérimentation ou un partenariat d'emblée.

La quasi-totalité des jeunes accueillis dans les centres demandent un minimum de 4 à 6 mois de présence avant de pouvoir être présentés à une entreprise : il est, en effet, de la responsabilité de l'EPIDE de veiller à ce que chaque volontaire soit prêt à intégrer le monde du travail.



*A fin 2008, 21 centres auront ouvert leurs portes.  
Pour accéder à la liste actualisée des centres,  
consulter le site : [www.epide.fr](http://www.epide.fr)*



### Un contact privilégié avec l'entreprise

L'objectif de l'établissement n'est pas de garder dans les centres les jeunes le plus longtemps possible, mais il n'est pas non plus d'adresser ces mêmes jeunes trop tôt à une entreprise et courir ainsi le double risque d'échouer en matière d'insertion professionnelle et de compromettre le partenariat. En fonction de la situation individuelle de chacun à son arrivée dans un centre, de la rapidité d'évolution du jeune et de la filière professionnelle choisie, l'équipe pédagogique évalue régulièrement

chaque volontaire. De plus, l'entreprise dispose d'un contact privilégié et permanent avec le centre via le référent (tuteur) du volontaire.

### Des exposés concrets sur les métiers proposés

Il s'avère que de nombreux jeunes n'ont connu que l'échec avant de s'inscrire au programme de l'EPIDE : la plupart n'ont aucun projet professionnel au départ, car ils ne savent ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils

## Les engagements de l'EPIDE vis-à-vis des entreprises partenaires

- ❁ des jeunes extrêmement motivés du fait de leur volontariat et des acquis comportementaux et scolaires obtenus après plusieurs mois de suivi du programme pédagogique de l'EPIDE ;
- ❁ des jeunes prêts à intégrer le monde du travail : les équipes pédagogiques des centres évaluent régulièrement les jeunes et ne proposent aux entreprises que celles et ceux qui répondent aux exigences du partenaire ;
- ❁ un parcours de formation adapté en fonction des besoins de chaque entreprise ;
- ❁ un interlocuteur dédié dans chaque centre, facilitateur de l'insertion professionnelle du jeune aux côtés de l'entreprise ;
- ❁ un soutien et un accompagnement sur les sujets périphériques susceptibles de parasiter l'insertion professionnelle de la future recrue ;
- ❁ un accès aux contrats "aidés" visant à favoriser l'emploi des jeunes.



peuvent faire. C'est pourquoi, environ 2 mois après leur arrivée au centre, ils assistent à des présentations de métiers, réalisées de préférence par des professionnels du secteur. Des exposés concrets (en quoi consiste le poste, quels sont les avantages, quelles sont les contraintes, quel est le niveau de salaire de départ, quelles sont les perspectives d'évolution, etc.) les aident à se positionner sur telle ou telle filière : BTP, Hôtellerie, Restauration, Aides à la personne, Logistique, Espaces Verts,...

Chaque fois que possible, il est proposé aux jeunes un premier stage d'immersion de 10 à 15 jours sur le site de l'entreprise : les employeurs qui ont opté pour cette solution y trouvent un double avantage, celui d'évaluer le comportement du jeune en milieu du travail et celui de faire valider par le jeune lui-même son choix professionnel. Si ce premier contact est positif, l'intégration ultérieure de la nouvelle recrue s'en trouve facilitée.

## De nombreux partenariats

Des conventions ont déjà été signées au niveau national avec le groupe Flunch, la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité, la Fédération Française du Bâtiment, la Fédération Nationale des Travaux Publics, Vedior Bis, le groupe Colas, le groupe Vinci, l'AFT-IFTIM, Elixir-Avenance, le groupe EIFFAGE, le Groupement des Professions de Services, l'Association Française de la Relation Client, le groupe Geodis, Bouygues Construction, l'Association des Restaurateurs de France et d'autres accords sont actuellement en cours de finalisation.

Par ailleurs de nombreux partenariats se sont noués entre les centres déjà ouverts et les entreprises implantées à proximité des établissements.

# L'EPIDE CONCLUSION



**L**a mission même de l'EPIDE et le profil des jeunes accueillis dans ses centres exigent du temps et de la persévérance. On ne peut pas raisonnablement imaginer qu'il s'agisse d'une solution miracle, ni d'une recette universelle avec des effets visibles en quelques semaines : les volontaires qui se portent candidats pour suivre le programme proposé nécessitent un accompagnement personnalisé, qui pour certains demande de revoir les règles de vie les plus élémentaires et un rattrapage scolaire très important.

Ce programme ne se superpose, ni ne se substitue à d'autres structures existantes : il a été conçu et pensé pour ceux qui ont besoin de ce type de réponse pour retrouver des perspectives d'avenir pérennes.

Comme toute structure qui accompagne le handicap – ici, il s'agit de handicap scolaire et social – l'EPIDE connaît des situations d'échec : jeunes dont le

comportement demeure incompatible avec les règles de vie en collectivité, jeunes qui se découragent et abandonnent le programme en cours de route...

## Prévenir l'exclusion

Mais l'humilité n'implique pas le renoncement et n'interdit pas l'ambition : les enjeux pédagogiques et sociaux du projet comme les premiers résultats obtenus après 3 ans d'existence montrent que le dispositif "Défense, 2<sup>ème</sup> chance" trouve pleinement sa place aux côtés d'autres dispositifs et d'autres acteurs pour répondre aux besoins d'une partie de la jeunesse en contribuant à la prévention du chômage des jeunes sans qualification, voire de l'exclusion ou de la marginalisation.



Imprimé par Caractère sur du papier issu de forêts gérées durablement